



30-03-2021

La ville de Besançon maintiendra la qualité d'accueil des enfants en crèche

Le gouvernement envisage, par les ordonnances de la loi dite de simplification touchant à la petite enfance (loi ASAP), une modification de la réglementation, et notamment une baisse du taux obligatoire d'encadrement (nombre d'enfants par professionnel·le).

Pour lutter contre cette loi, un appel à la grève est lancé ce jour par un ensemble de syndicats. Anne Vignot, maire de Besançon et Marie Etevenard, conseillère municipale déléguée à la petite enfance, apportent leur soutien aux personnels de la petite enfance dans ce juste combat.

La ville de Besançon s'engage pour sa part, sur le mandat, à conserver le taux d'encadrement actuel et à maintenir des équipes constituées à 60% de professionnel·le·s dans les crèches municipales.

Anne Vignot Maire de Besançon

Marie Etevenard Conseillère municipale déléguée à la petite enfance